



Bulletin d'adhésion 2020-2021  
à l'Association  
« Le Chœur du Val de Fure »

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone Fixe : \_\_\_\_\_ Téléphone Mobile : \_\_\_\_\_

@mail : \_\_\_\_\_

Tarif : 90€ pour la saison 2020-2021

Chèque(s) à l'ordre de "Association Le Chœur du Val de Fure"

Modalités de paiement : en raison de la crise sanitaire « Covid-19 », en fonction de la continuité effective de notre activité chorale, les 3 chèques de 30€ seront encaissés en 09/2020, 01/2021, 04/2021.

L'adhésion à l'Association permet :

- la participation à sa chorale "EAU FURE ET A MESURE" (répétitions régulières le mardi soir à Renage de 19h45 à 22h, répétitions exceptionnelles, concerts),
- l'accès aux parties du site Internet de la chorale réservées aux adhérents (par identifiant et mot de passe à garder confidentiels),
- de profiter d'animations relatives au chant choral décidées par le Conseil d'Administration.

L'adhésion vaut pour acceptation des Statuts de l'Association et de son Règlement Intérieur qui sont accessibles sur le site [www.choralefure.fr](http://www.choralefure.fr), et des modalités de paiement.

Date

Signature